

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du MERCREDI 7 Décembre 1791.

*** Le bureau de la Gazette-Universelle est actuellement rue Saint Honoré, n^o. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles. C'est là, & non ailleurs, que doivent être adressés les Soucriptions, Lettres & Avis relatifs à cette Feuille.*

A L L E M A G N E.

De Vienne, le 24 novembre.

BELGRADE est actuellement sous la domination ottomane ; mais le commerce avec cette ville n'a pas encore repris assez de vigueur pour faire sensation. Les Turcs & les Grecs traiteroient volontiers avec nos manufacturiers, mais en payant moitié de l'ancien compte, & prenant de nouvelles marchandises ; nos usuriers de toutes les nations & de tous les cultes savent mettre toutes ces circonstances à profit, moyennant un petit intérêt de 25 à 30 pour cent.

Une cour d'Allemagne a fait entendre dernièrement à la nôtre que quoiqu'elle n'ait aucuns raisons d'être contente de la nouvelle forme de gouvernement introduite dans la république de Pologne, elle ne seroit cependant pas éloignée de lui donner son approbation, & même de la défendre moyennant une certaine cession assez désirée depuis long-tems, & que l'on chercheroit en attendant une personne de confiance de traiter cette affaire & de l'appuyer.

L'électeur de Saxe est fermement résolu de ne manifester ses intentions sur cette proposition, qu'après que la cour de Pétersbourg aura fait connoître les sentimens à cet égard ; & la Russie étant sur le point de faire la paix avec la Porte, paroît ne vouloir pas perdre un instant pour rétablir l'ancien gouvernement de la Pologne ; elle l'a même déjà fait entendre à la cour de Vienne, dont elle promet l'assistance. L'empereur a néanmoins répondu favorablement à un mémoire du ministre polonois, qui étoit relatif à cet objet si important pour ce malheureux pays entouré d'ennemis avides de ses dépouilles.

Quant à la politique du cabinet autrichien relativement aux affaires de France, on fait qu'il a déjà effrayé des reproches de l'impératrice de Russie, du roi de Suede & des François émigrés. Ils réclament unanimement l'exécution de la déclaration de Pilnitz. On pourra juger des dispositions de l'empereur par la pièce suivante, qu'il a, dit-on, fait passer aux autres cours.

Déclaration aux puissances étrangères, attribuée à la cour de Vienne.

« Sa majesté impériale fait part à toutes les cours auxquelles elle a envoyé la première circulaire, datée de Padoue, le 6 juillet, en y ajoutant maintenant la Suede, le Danemarck, la Hollande & le Portugal, que l'état du roi de France qui donna lieu à ladite circulaire étant changé, elle croit devoir manifester auxdites puissances la façon de penser actuelle ; sa majesté impériale croit que l'on doit regarder comme libre le roi de France, & par conséquent son acceptation & tous les actes qui en sont ensuivis comme valides ; elle espere que l'effet de ladite acceptation sera de ramener le bon ordre en

France, & de faire prévaloir le parti des personnes modérées, selon le vœu de sa majesté très-chrétienne ; mais comme les espérances du roi pourroient, contre toute apparence, être trompées, & que tous les désordres de la licence & les excès de violence à l'égard du roi pourroient se renouveler, sa majesté impériale croit que toutes les puissances auxquelles elle s'est adressée ne doivent point encore se délistier des mesures concertées entr'elles, mais se tenir en observation, & faire déclarer par leurs ministres respectifs à Paris, que leur coalition subsiste, & qu'elles seront prêtes à soutenir, de concert, en toute occurrence, les droits du roi & de la monarchie française ».

P A Y S - B A S.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 30 novembre.

Samedi dernier, les quatre députés détenus chez eux en arrêts civils, furent transférés à la prison de la Treurenberg, & dès le lendemain ils présentèrent requête au conseil de Brabant, pour obtenir leur élargissement. Ils furent élargis le jour même après vingt-quatre heures de détention. Cependant ils continuèrent à avoir chez eux une garde militaire & civile, jusqu'au mardi 28. Aujourd'hui l'on apprend que ces députés qui avoient reconnu la légalité du conseil, par la requête qu'ils lui avoient adressée, avoient également consenti à ce que leurs fameuses protestations fussent biffées. Il est très-apparent qu'ils ne se sont déterminés à obéir parce qu'ils ont à redouter les poursuites individuelles auxquelles ils doivent s'attendre, & dont les menacent plusieurs particuliers lésés pendant les troubles. L'on a fait la demande des subsides au nom de l'empereur, & les deux premiers ordres paroissent déterminés à les consentir. On ne croit pas que le tiers-état ratifie rien de ce que viennent d'accorder les deux ordres de la noblesse & du clergé ; on le présume d'après la désapprobation dont on couvre généralement la conduite des états primaires, & d'après les billets d'invitation répandus nocturnement pour inviter les ames pieuses à assister demain jeudi à la messe du saint sacrement, afin d'obtenir du ciel ses faveurs nécessaires au salut de l'état. C'est par ce moyen qu'en 1789, on a allumé les tisons du fanatisme dans tous les cœurs. Les gens sensés esperent que le gouvernement étouffera, dès sa naissance, ce monstre à cent têtes, qui porteroit une seconde fois le ravage dans cette province. On met également en œuvre la ressource si puissante des pamphlets clandestins, pour accroître la fermentation. On parle d'une seconde émigration, non pas qu'elle soit bien réelle, mais plutôt pour inquiéter le ministère, en donnant à la jeunesse une forte dose d'exaltation.

Le célèbre comte de Fersen habite cette ville depuis plusieurs jours. Ceux qui lui supposoient de grandes vues prétendent que ce Suédois développera incessamment, auprès de notre cour, le caractère de ministre de sa majesté suédoise, qui jamais n'a eu de ministre à Bruxelles. Cette opinion est surtout en vogue parmi les émigrés, qui veulent toujours que toutes les puissances soient prêtes à s'armer pour eux. Au reste, ils sont plus fiers que jamais de la tolérance qu'on ac-

corde toujours à la cocarde blanche. Ils s'appuient de l'indifférence incroyable de votre ministère à l'égard de cette cocarde, pour révéler par-tout qu'il a trop peu de crédit auprès du cabinet de Vienne, pour oser faire à ce sujet la moindre réclamation. Nous espérons cependant que M. de Lessart s'occupera bientôt d'un objet qui compromet évidemment l'honneur du nom françois.

De Bruxelles, le 2 décembre.

L'affluence fut moins grande hier à la messe que ne l'espéroient sans doute les auteurs des billets d'invitation, distribués & affichés avec profusion à la faveur de la nuit. On avoit répandu le bruit qu'au moment où le prêtre donneroit la bénédiction, un parti nombreux arboreroit la cocarde brabançonne, afin de renouveler la scène du 10 décembre 1789: cependant tout s'est passé dans l'ordre, & la crainte des baïonnettes sans doute a fait taire le fanatisme.

P. S. Les états, certains de déplaire à leurs partisans, en accordant aux demandes du gouvernement, après une aussi longue & aussi vaine résistance, répandent dans le public une espèce d'avis justificatif de leur conduite. Ils s'excusent sur la nécessité où ils sont de céder à la force. On croit avoir acquis des preuves qu'ils font passer de l'argent à van der Noot & à van Eupen. Il a été expédié ce matin un courrier à Vienne, pour informer l'empereur de ce qui se passe, & sans doute aussi pour hâter l'arrivée des trois régimens qu'on attend depuis long-tems. On assure en ce moment que les subsides ont été refusés.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE INFÉRIEURE.

Extrait d'une lettre du Havre-de-Grace, du 30 novembre.

Je suis parti du Cap François le 17 octobre dernier. Voici l'état des habitations incendiées ju'qu'au 14 octobre, depuis sur les bureaux de l'Assemblée générale de Saint-Domingue.

944 Cafeteries. 164 sucreries. 14 cotonneries. 12 indigoteries. 168,000 negres en insurrection; & 1200 habitans, gérés, économes, & autres, égorgés.

A l'instinct de mon départ, on craignoit du Port-au-Prince, les nouvelles les plus affligeantes. La ville du Cap est maintenant un tableau de misère: les habitans de la plaine qui ont eu le bonheur d'échapper, & qui avoient précédemment les plus brillantes fortunes, s'y sont réfugiés: ils vivent maintenant de la ration du roi, & sont habillés de la charité des citoyens; enfin, cette ville, hier encore si opulente, ce Paris de Saint-Domingue, ne s'est conservé jusqu'à présent contre l'ennemi commun, que par une surveillance & une intrépidité rares de la part des blancs & des gens de couleur, qui font un service forcé. Plusieurs camps sont placés aux extrémités de la ville pour en défendre l'approche: il y a souvent des attaques, même des combats sanglans; mais on a beau triompher des rebelles, c'est un hydre; plus on en détruit, plus ils semblent se multiplier; ils ont une bravoure sauvage, ne connoissent point le danger, & viennent jusqu'à l'embouchure du canon; ils ont également des camps formidables, du canon, une cavalerie fort bien montée, des armes & des munitions de guerre. M. d'Assas, major du régiment du Cap, & parent du Curtius françois, fait des merveilles dans le poste qu'on lui a confié. M. Pajot, jeune créole, d'une bravoure à toute épreuve, a le commandement des mulâtres; il s'est signalé dans plusieurs occasions; il est chéri de ses soldats, & redouté de ses ennemis. M. de Thouzard, commandant au Terrier-Rouge, a défait le camp de Gallifet, qui étoit occupé par un nombre prodigieux de révoltés, & leur a pris deux pièces de canon aux armes d'Espagne, ce qui donne de grandes tranquillités.

Les negres se sont donné un souverain, qu'ils appellent le roi Jeannet; il a une cour assez considérable: ils sont tous affublés des vols qu'ils font; ils ne respectent rien, tuent les hommes, les enfans mâles, & ne gardent que les femmes blanches.

On a pris dernièrement la reine Jeannette, on l'a mise dans les prisons, & on lui a fait son procès; mais le jour qu'on la fit sortir pour subir son arrêt de mort, les révoltés ont fait dire, que si l'on traichoit les précieux jours de l'auguste Jeannette, soixante femmes blanches, qu'ils tenoient prisonnières, alloient éprouver le même sort. Alors les blancs, moins par respect pour les ordres du souverain noir, que par l'humanité pour leurs femmes, leurs enfans, leurs leurs enfans, ont suspendu l'exécution, & ont fait rentrer sa majesté jusqu'à nouvel ordre.

Le jour même de notre départ, 1500 hommes du Cap sont partis pour attaquer le camp de l'Embarcador à l'Acul. Veuillez le ciel leur avoir donné un bon succès.

Voici un pass-port de révolté, trouvé sur un negre tué.

Vive le Roi. La verge de fer est brisée.

M. D. M. P. Q. S.

De Paris, le 7 décembre.

M. Louis de Narbonne a été nommé hier au ministère de la guerre, & il a fait ses remerciemens au roi à cette occasion. On n'a encore discuté qu'une fois au conseil d'état le décret sur les prêtres; & comme il y a beaucoup de départemens, entr'autres celui de Paris, qui croient voir de grands inconvéniens à ce que cette loi passe, il ne seroit pas étonnant que le roi y appoât son veto.

Une infinité de journaux ont dit & répété, que M. de Montmorin étoit sorti du royaume. Les uns l'ont fait embarquer au Havre; les autres l'ont envoyé à Coblenze; d'autres à Vienne; d'autres enfin le disent parti pour l'Espagne.

Toutes ces assertions sont aussi fausses les unes que les autres. Il est de fait que depuis le moment où le roi a bien voulu agréer la démission de M. de Montmorin, du département des affaires étrangères, il n'est pas sorti de Paris; qu'ils n'a pas même eu l'idée de sortir du royaume, & que tous ses projets de voyage se bornent à aller passer cinq ou six jours à une campagne qu'il a acquise auprès de Sens, pour y vivre dans la retraite loin des affaires & des ca'omnies, dont il paroît que rien ne peut garantir ceux qui ont consacré leur vie & leur fortune à la chose publique.

Copie d'une lettre écrite à M. de Bertrand, ministre de la marine, par M. de la Jaille, capitaine de vaisseaux.

Au cachot du château de Brest, le 29 novembre 1771.

Monsieur,

« Je ne vous affligerai point du récit lugubre du malheur effroyable dont j'ai pensé être la victime à mon arrivée à Brest. Je dois la vie à mon sang-froid, à mon énergie, au généreux dévouement d'un grand nombre de citoyens courageux, & à la prudente activité de MM. les officiers municipaux qui n'ont rien épargné pour me sauver.

M. de Marigny vous aura rendu compte, monsieur, de ma détention au cachot du château de Brest, & du vœu du peuple de cette ville, pour qu'un autre que moi commandé le Dugai-Trouin.

Je vous prie, monsieur, d'informer le roi de ma pénible situation. Il est juste & bon, il compatira au sort d'un officier sans reproche, qui le sert depuis vingt-sept ans, avec la fidélité & le courage d'un bon soldat.

» Si on me laisse la vie, elle me sera moins chere, puisque

je dois perdre mon roi.

MM. les A. m'attendoit, que fusse employé suis pas moins précieuse de le J'ignore encore croire qu'ou n le tems m'éclair Je suis, &c

Catherine II rapprochement Elisabeth envers les Franco qui réclamoit France, qu'un Philippe II, la Catherine II v celui de ce né prêtres & des depuis son acco est encore per rine, fera raj formes à la ju abandonnant l quelques hoch le ser dans le Qu'elle ne patriotes. M. dans les fond lieats & les dans les jour

Lettre de M. l

Monfi. La protect accordé à des elle-favorise de garder en a d poss. Vou mois de Jan majesté (1).

Tant que d'approbation lui ai porté l puiance. M hommes per vager? Comu sur les mêmes San. doute l qui nous a pour dresser ces loix l'éga. c'est tendu qui a affranc

(1) En juin M. d'Olbak, venoit de paroi rigé. Il y mit c est cette poli mon mémoire avec vérité qu

je dois perdre l'espoir de la sacrifier pour ma patrie & pour mon roi.

MM. les Américains étoient loin de prévoir le sort qui m'attendoit, quand ils sollicitoient avec tant d'instance que je fusse employé dans l'expédition de Saint-Domingue : je n'en suis pas moins pénétré de reconnaissance pour cette marque précieuse de leur estime & de leur confiance.

J'ignore encore quel est mon crime, mais j'ai la vanité de croire qu'ou n'est pas fondé à me faire même un reproche : le tems m'éclairera.

Je suis, &c.

Catherine II, dans sa lettre au maréchal de Broglie, fait un rapprochement bien faux entre la conduite généreuse que tint Elisabeth envers Henri IV, & celle qu'elle prétend tenir envers les François émigrés. Elisabeth donnoit des secours à un roi qui réclamoit ses droits légitimes & incontestables au trône de France, qu'une ligue de prêtres & de nobles, soutenue par Philippe II, la honte des rois de son tems, vouloit en exclure. Catherine II veut jouer ici, non le rôle d'Elisabeth, mais bien celui de ce même roi d'Espagne, en épousant la querelle des prêtres & des nobles rebelles à leur patrie & à leur roi, qui de son acceptation libre, ne fait qu'un avec la nation. Il est est encore permis d'espérer qu'une souveraine telle que Catherine, fera ramenée par la réflexion à des sentimens plus conformes à la justice & aux véritables intérêts de sa gloire, en abandonnant la cause de cette horde, qui, pour reconquérir quelques hochets de la vanité, a le projet sacrilège de porter le fer dans le sein de sa patrie.

Qu'elle ne s'imagine pas que ses menaces intimident les vrais patriotes. M. Volney vient de lui apprendre qu'elle trouvera dans les fondateurs de la constitution les sentimens les plus délicats & les plus nobles. Voici la lettre qu'il a fait imprimer dans les journaux.

Lettre de M. Volney à M. le baron de Grimm, chargé d'affaires de S. M. l'impératrice des Russies.

De Paris, ce 4 décembre 1791.

Monsieur,

La protection déclarée que S. M. l'impératrice des Russies accorde à des François révoltés, les secours pécuniaires dont elle favorise les ennemis de ma patrie, ne me permettent plus de garder en mes mains le monument de gérolité qu'elle y a déposé. Vous sentez que je parle de la médaille d'or qu'au mois de Janvier 1790 vous m'adressâtes de la part de sa majesté (1).

Tant que j'ai pu voir en ce don un témoignage d'estime & d'approbation des principes politiques que j'ai manifestés; je lui ai porté le respect que l'on doit à un noble emploi de la puissance. Mais aujourd'hui que je partage cet or avec des hommes pervers & dénaturés, de quel œil pourrai-je l'envisager? Comment souffrirai-je que mon nom se trouve inscrit sur les mêmes registres que ceux des déprédateurs de la France? Sans doute l'impératrice est trompée; sans doute la souveraine qui nous a montré l'exemple de consulter les philosophes pour dresser un code de loix, qui a reconnu pour base de ces loix l'égalité & la liberté; qui dans son administration a fait cette tendu à l'aneantissement de la noblesse & de la féodalité; qui a affranchi ses propres serfs, & qui, ne pouvant briser les

(1) En juin 1787, M. le baron de Grimm m'ayant prévenu, chez M. d'Olbak, qu'il se proposoit d'envoyer à l'impératrice mon voyage qui venoit de paroître, je le pria d'en recevoir un exemplaire choisi & corrigé. Il y mit la condition obligante de le présenter de ma part; & c'est cette politesse qui, sept mois après, m'attira une très-belle médaille; mon mémoire sur la guerre des Turcs étoit presque achevé; & je disai avec vérité que je n'y ajoutai ni n'en retranchai.

liens de ceux de ses boyards, les a du moins relâchés; sans doute Catherine II n'a point entendu époufer la querelle des champions iaiques & absurdes de la barbarie superstitieuse & tyrannique des siècles passés; sans doute enfin sa religion séduite n'a besoin que d'un rayon pour se défiller. Mais, en attendant, un grand scandale de contradiction existe; & les esprits droits & justes ne peuvent consentir à le partager. Veuillez donc, monsieur, rendre à l'impératrice un bienfait dont je ne puis plus m'honorer: veuillez lui dire que si je l'obtins de son estime, je le lui rends pour la conserver; que les nouvelles loix de mon pays qu'elle persécute ne me permettent d'être ni ingrat ni lâche, & qu'après tant de vœux pour une gloire que je crus utile à l'humanité, il m'est douloureux de n'avoir que des illusions à regretter.

(Signé) Volney, ex-député de l'assemblée nationale de France en 1789.

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. la Cépède.)

Du lundi 5 décembre. Séance du soir.

La séance de ce soir avoit été indiquée pour entendre les pétitions: quatre pétitionnaires se sont présentés à la barre; le premier vouloit se charger de payer la dette de l'Etat; le second présentoit un moyen facile de faire payer les impositions arriérées; le troisième, un des héros du Champ de Mars, a réclamé contre l'amnistie qui le rend à la liberté; le quatrième enfin, capitaine de garde nationale, fait des plaintes contre la municipalité de la résidence, contre le district, contre le département, & contre toutes les autorités constituées.

M. Genoné a fait lecture de plusieurs adresses de félicitations sur les décrets rendus contre les prêtres séditieux, & contre les émigrans. Un député de la Morelle a lu un requisiôire du procureur-syndic de son département, qui approuve le veto apposé par le roi sur le décret contre les émigrans, comme faisant honneur à son humanité & à sa sagesse.

Séance du mardi 6 décembre.

Au commencement de la séance, un des secrétaires a fait lecture d'une lettre adressée à M. la président par les députés de Saint-Domingue; elle est conçue en ces termes:

» Nous avons dénoncé à la barre de l'assemblée nationale les amis des noirs pour être les auteurs des malheurs de Saint-Domingue: il n'est aucun homme de bonne-foi, s'il est instruit, qui puisse encore en douter. Cependan M. Briffot, un des membres de cette société qui se sont occupés sans relâche de la destruction des colonies, ose nous accuser d'avoir nous-mêmes excité nos esclaves à l'insurrection, pour invoquer les secours & la protection des étrangers; & comme si cette perfidie étoit réelle & prouvée, il a demandé avant-hier que l'assemblée générale de Saint-Domingue fût traduite à la haute cour nationale,

» Embarrassé du poids des maux qu'il a faits à la France, il cherche à détourner de lui l'attention publique; il veut lier les représentans de la nation à sa défense personnelle, il se flatte d'égarer la justice de l'assemblée nationale pour se mettre à l'abri de ses décrets.

» Nous le sommons, monsieur le président, de fournir ses preuves; nous supplions l'assemblée de les exiger: & quant à nous qu'une grande colonie a chargés de poursuivre sa vengeance, nous apporterons dans cette question des éclaircissements si multipliés que l'opinion publique & la justice n'auront pas le droit de balancer sur la désignation des coupables.

Nous sommes avec respect, &c.

(Signé) J. B. Millet, Gougnac Mon, Ligourgue, Sainte-James, Lebugnet, Chefsaud de la M-grierc.

Après la lecture de plusieurs piéces, parmi lesquelles nous avons remarqué une lettre des committaires de la trésorerie, qui annoncent que les dix-huit cents millions d'assignats mis en émission sont sur le point d'être employés, & qu'on sera obligé de faire incessamment une nouvelle émission, la discussion s'est engagée sur les colonies. M. Castel s'est le premier opposé à la suspension du départ des troupes pour Saint-Domingue : il a sur-tout fait envisager l'énorme responsabilité dont se chargeoit l'assemblée, en arrêtant les mesures nécessaires pour prévenir de nouveaux désastres dans les colonies. M. . . . qui a dit d'abord qu'il avoit épousé une créole, a combattu l'opinion manifestée par M. Castel. Quoi ! s'écrioit-il, vous ne connoissez pas encore les auteurs des complots formés à Saint-Domingue, & vous envoyez des troupes qui seront les complices du despotisme. (Un murmure général a prouvé que cette opinion n'étoit pas celle de l'assemblée nationale). L'orateur a pensé qu'on ne devoit pas secourir des hommes qui n'aimoient pas la liberté. Vainement M. le président a invité l'assemblée à la patience ; elle n'a pu entendre de sang-froid une pareille opinion, & ce n'est qu'à travers les murmures que nous avons entendu les derniers mots de l'orateur. Telles sont les vérités que j'ai à présenter : puissent-elles se propager ! & j'ai assez vécu.

La suspension du départ des troupes a paru à M. Ducos inutile & dangereuse ; inutile, puisque d-jà 2800 hommes étoient embarqués ; & dangereuse, puisque les troubles n'étoient point encore apaisés à Saint-Domingue. M. Ducos a insisté cependant pour que les troupes ne pussent partir sans des instructions précises. M. Blancheau n'étoit pas de l'avis de M. Ducos pour l'envoi des forces : il a soutenu que les troupes seroient obligées de refuser obéissance à leurs chefs, ou d'être les instrumens du despotisme. L'orateur a fait entendre en finissant, qu'on ne pouvoit penser autrement que lui, sans servir la cause de la barbarie, sans trahir celle de la liberté.

M. Guadet a parlé en faveur de la suspension. La révolte de Saint-Domingue, disoit-il, est un fait certain, & la trahison qu'on redoute n'est qu'une probabilité. . . . Les colons ont osé, a-t-il ajouté ensuite, réclamer contre un citoyen qui avoit dit : « Périssent nos colonies plutôt que de sacrifier un prin- » cipe » ! & ils ont osé dire : « Périssent les colonies plutôt » que nous accordions la liberté aux gens de couleur » ! M. Guadet a fait craindre le désespoir des mulâtres, si on ne prenoit des mesures provisoires pour leur assurer l'exécution du concordat.

M. . . . a demandé qu'on envoyât à Saint-Domingue des troupes éclairées sur les principes de la constitution & de l'humanité. Une personne observoit plaisamment qu'il falloit y envoyer un détachement des amis des noirs, lorsque l'orateur a proposé de préférer les gardes nationales aux troupes de ligne. M. Dumas a dit ensuite : Ou le roi se rendra à l'invitation que vous lui ferez, ou il ne s'y rendra pas ; dans le premier cas, vous vous chargez d'une responsabilité terrible ; dans le second, vous faites une démarche inconsidérée & éventuellement dangereuse ; si vous différez encore de secourir les colonies, pourquoi avez-vous donc voté des remerciemens aux étrangers qui leur ont porté des secours ? Enfin l'avis de M. Dumas a prévalu & a été adopté à l'unanimité.

On a demandé alors que la discussion fût ouverte sur les mesures provisoires. M. Genfonné a présenté un projet de décret portant, que les troupes envoyées à Saint-Domingue concourent de tout leur pouvoir au maintien de l'union que les intérêts communs avoient fait naître entre les colons & gens de couleur.

M. Brissot a présenté un second projet, dans lequel il

proposoit de prier le roi de donner des ordres pour que les troupes qui seroient employées, ne servissent qu'à maintenir l'état des gens de couleur libres tel qu'il étoit au mois de septembre dernier, sans rien entendre préjuger sur l'état des personnes.

M. le président a mis aux voix la priorité à accorder à l'un ou à l'autre des projets, & après de violens débats, après plusieurs épreuves successives, celui de M. Brissot l'a obtenue ; la décision a été ajournée à demain.

Pendant la séance, Monsieur Pastoret a fait lecture d'une lettre, qui lui étoit adressée, par un club, se disant société constitutionnelle des Wigs d'Angleterre. Cette lettre renfermoit une adresse de félicitation à l'assemblée nationale, au roi, & à la nation française sur la révolution & la constitution. L'assemblée a décrété à l'unanimité que l'adresse seroit imprimée en anglais & en français, distribuée à tous les membres, envoyée aux 83 départemens, & présentée au roi. Le président a été chargé de répondre aux Wigs.

M. Cahier de Gerville, nouveau ministre de l'intérieur, a rendu compte à l'assemblée de quelques faits relatifs à son administration. Il a parlé d'une insurrection populaire arrivée à Saint-Omer pour l'exportation des grains. Il a exposé ensuite à l'assemblée le sort malheureux des François que la cédule du roi d'Espagne avoit forcés de revenir en France. Les consuls de Cadix & de Malaga ont prêté des bâtimens, & contractés des engagements pour en faire passer un grand nombre d'ouvriers & d'agriculteurs dans le port de Marseille. Le ministre a demandé que le gouvernement français remplît les engagements contractés par les consuls. (Renvoyé au comité de l'ordinaire des finances, & au comité d'agriculture.)

(Nous donnerons demain les détails de cette séance, dont la fin a été très-orageuse : une foule de membres ont demandé l'appel nominal, d'autres ont demandé à se former en comité général, & l'assemblée ne s'est séparée qu'après le plus grand tumulte.)

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam	40 $\frac{7}{8}$.	Cadix	20. 4.
Hambourg	256.	Gènes	126.
Londres	21 $\frac{3}{4}$.	Livourne	136.
Madrid	20. 5	Lyon. Pay. des Saints. . . pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 6 décembre 1791.

Actions des Indes de 2500 liv.	2325.
Empr. de déc. 1782, quittance de fin	$\frac{3}{4}$. $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{8}$. b. pair. 2. p.
Empr. de 125 millions, déc. 1784. 10 $\frac{1}{2}$. $\frac{3}{4}$. $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{8}$. 17. 10 $\frac{1}{4}$. $\frac{7}{8}$. b.	
Emprunt de 80 millions, avec bulletins	
Idem, sans bulletin	11 $\frac{1}{2}$. $\frac{7}{8}$. 12 $\frac{1}{4}$. b.
Bulletins	99. 99 $\frac{1}{2}$. 99.
Reconnoissance de bulletins	103.
Act. nouv. des Indes	1440. 39. 38. 37. 36. 35. 34. 33. 32. 34. 35. 38. 39. 40. 39. 38.
Caisse d'Escompte	4085. 80. 75. 70. 72. 75. 72. 74. 72.
Demi-Caisse	2038. 35. 34. 38. 39. 40. 38. 36. 39.
Quittance des Eaux de Paris	0. 560.
Act. r. de 20 millions, d'août 1789	1 $\frac{1}{2}$. 1. b.
Caisse patriotique	730.

CONTRATS.

Première classe, à 5 pour 100	94 $\frac{1}{2}$.
Seconde classe, à 5 pour 100 suj. au 15 ^e	88. 87 $\frac{1}{2}$.
Troisième classe, à 5 pour 100 suj. au 10 ^e	85 $\frac{1}{2}$. $\frac{3}{4}$.
Quatrième classe, à 5 p. 100 suj. au 10 ^e & 2 f. p. l.	84. 83 $\frac{1}{2}$.

SPECTACLE S.

Académie Royale de Musique. Aj. Diase.
Théâtre de la Nation. Aujourd'hui, la Surprise de l'Amour, & le Mercure Galant.

G A

** Le bur
Saint Honoré
non ailleurs
& Avis relatiq

Extrait

TOUT ce
tata. Si les M
bataille du r
pas pu regar
l'ont nourrie

Depuis qu
pris les quar
la province
& forme un
noirs, reste
commencem

Lord Cor
éléphas, q
eu quelques
peri de taim

Après la
dinckan fon
de cavalerie
10 à 11 mil
de troupes
levé les pié
pies, les ba
coup d'Euro
si M. Aberc
guer. La ga
& se conten
& s'est ren

Tippon,
dences angl
se repose a
avec l'inten
Dassera, qu
marié, à c
ses parents,

Je ne fais
campagne,
certain qu'i
leurs tentes
se procurer
ticle plus
sont épuisé
leurs comp
Plus d'un n
river à Ma
Leur ar
dont quatre